

REGLEMENT INTÉRIEUR

ANNEXE N° 5 (Chapitre 2 – Article 2.15)

DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LA PRÉSIDENTE

y compris de procéder aux mêmes actes exercés par voie dématérialisée
Mandature 2021-2026

NATURE DE L'ACTE	BENEFICIAIRE	CONDITIONS
ADMINISTRATION GENERALE		
• Direction administrative, organisation, fonctionnement et contrôle des Services Gestion courante et mesures urgentes ou exceptionnelles • Correspondance : - liée au fonctionnement des Services - correspondance technique liée au fonctionnement courant des services - autres	<u>Directeur Général</u> Bertrand GERVAIS <u>Directeur Général</u> Bertrand GERVAIS <u>Directeur Général</u> Bertrand GERVAIS <u>Vice-Présidents</u> Pierre-Marie MOREAU Benjamin MASSÉ <u>Présidente Commission des Finances</u> Laurence THÉBAULT <u>Président Commission Consultative des Marchés</u> Pierre-André GILLES <u>Directeur Général</u> Bertrand GERVAIS	Dans le cadre de la politique consulaire et des objectifs fixés par le Président En tenant compte des deux critères suivants laissés à son appréciation : - la qualité du destinataire - le contenu du message En cas d'empêchement de la Présidente et selon ses instructions avec la mention « par délégation » Tout courrier destiné aux membres de la CCI relatif au fonctionnement des commissions statutaires
Date d'effet : 25 septembre 2023 Terme : jusqu'à la fin de la Mandature 2021-2026 et au plus tard le 31.12.2026		

NATURE DE L'ACTE	BENEFICIAIRE	CONDITIONS
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES		
- Contrat de travail - Recrutement à durée indéterminée - Recrutement à durée déterminée - Aménagement du temps de travail - Temps partiel - Congé parental - Congé sans rémunération - Congé de formation et de perfectionnement - Correspondances et réunions - Instances émanations de la CPR autres que le CRHS - Attestations - Attestation sans éléments de rémunération - Attestation avec éléments de rémunération	<u>Directeur Général :</u> Bertrand GERVAIS <u>Responsable Ressources Humaines :</u> Marine MORGAT <u>Directeur Général :</u> Bertrand GERVAIS <u>Responsable Ressources Humaines :</u> Marine MORGAT	Pat subdélégation de la délégation donnée par le Président de la CCI Nouvelle-Aquitaine au Président de la CCIT en matière de recrutements et gestion de personnel
- Formation interne - Convention de formation - Signature des bulletins d'inscription pour les formations inscrites au plan de formation de l'année considérée	<u>Directeur Général :</u> Bertrand GERVAIS <u>Responsable Ressources Humaines :</u> Marine MORGAT	En cas d'empêchement du Directeur Général
- Déplacements et missions - Ordres de mission et autorisations de déplacement - Etats de remboursement des frais	<u>Directeur Général :</u> Bertrand GERVAIS <u>Responsable Ressources Humaines :</u> Marine MORGAT	En cas d'empêchement du Directeur Général

FORMALITÉS ENTREPRISES		
Contrats d'Apprentissage formalités liées à l'établissement et à l'enregistrement des contrats d'apprentissage	<u>Directeur Général</u> Bertrand GERVAIS <u>Directeur du C.F.E.</u> Olivier ALGRANTI	En cas d'empêchement de la Présidente
Centre de Formalités des Entreprises formalités liées à l'immatriculation, aux modifications et radiations des entreprises	<u>Collaborateurs</u> Olivier ALGRANTI Anne BERLAND Eve CASSIER	Courriers et pièces administratives sous la responsabilité de leur supérieur hiérarchique
International formalités liées aux transactions internationales	<u>Directeur Général</u> Bertrand GERVAIS <u>Autres collaborateurs</u> Eve CASSIER Olivier ALGRANTI	En cas d'empêchement de la Présidente
Date d'effet : 25 septembre 2023 Terme : jusqu'à la fin de la mandature 2021-2026 et au plus tard le 31.12.2026		

NATURE DE L'ACTE	BENEFICIAIRE	CONDITIONS
EXÉCUTION DU BUDGET		
Engagement des dépenses (bon de commande)	<u>Directeur Général</u> <i>(cf. annexe 5 bis)</i>	Jusqu'à 90 000 € dans la limite des crédits budgétés
	<u>Directeur des Services Généraux,</u> <u>Responsable Maintenance et</u> <u>Sécurité et Responsable des</u> <u>Achats</u> <i>(cf. annexe 5 bis)</i>	Jusqu'à 4 000 € dans la limite des crédits budgétés
REPRÉSENTATIONS		
Représentation permanente auprès d'organismes ou commissions officielles	Elus ou collaborateurs désignés par l'Assemblée Générale	
Représentation ponctuelle	Elus ou collaborateurs désignés au cas par cas par le Président	
Date d'effet : 25 septembre 2023 Terme : jusqu'à la fin de la mandature 2021-2026 et au plus tard le 31.12.2026		

FORMATION		
Apprentissage - Contrats - Conventions de prestation	<u>Directeur Général</u> Bertrand GERVAIS	
	<u>Directrice Formation</u> Oriane CICERON	
Formation continue - Conventions - Conventions de prestation	<u>Directeur Général</u> Bertrand GERVAIS	
	<u>Directrice Formation</u> Oriane CICERON	
Apprentissage & Formation continue - Bon de commande	<u>Directrice Formation</u> Oriane CICERON	Jusqu'à 4 000 € dans la limite des crédits budgétés
Date d'effet : 25 septembre 2023 Terme : jusqu'à la fin de la mandature 2021-2026 et au plus tard le 31.12.2026		

REGLEMENT INTÉRIEUR

ANNEXE N° 5 Bis (Chapitre 2 – Article 2.15)

PROCÉDURE D'ENGAGEMENT DE DÉPENSES ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE DONNÉES PAR LA PRÉSIDENTE

y compris de procéder aux mêmes actes exercés par voie dématérialisée

Mandature 2021-2026

REGLE Engagement dépenses (bon de commande)	MONTANT H.T	SIGNATAIRE
1	Au-delà de 4 845 000 € pour les marchés de travaux et au-delà de 125 000 € pour les marchés de fournitures et de services	La Présidente, Mme Catherine LATHUS, après avis de la Commission Consultative des Marchés pour les Appels d'Offres Ouverts.
2	De 90 001 € à 125 000 € pour les marchés de fournitures et de services De 90 001 € à 4 845 000 € pour les marchés de travaux	La Présidente, Mme Catherine LATHUS, après avis de la Commission Consultative des Marchés pour les MAPA (Marchés ou Accords-Cadres passés selon une Procédure Adaptée).
3	De 1 € à 90 000 €	Le Directeur Général, M. Bertrand GERVAIS, après validation des responsables de services ou avis de la Commission Consultative des Marchés pour les MAPA.
4	De 1 € à 4 000 €	Les Directeurs et Responsables de Services dans la limite et sur les lignes de crédits budgétés en faveur de leur service : Christophe CHARGELEGUE (ou le Responsable des Achats Julien DAVID pour l'ensemble des services de la CCIV, ou le Responsable Maintenance et Entretien, Julien LE DUC, pour son périmètre) Orienne CICERON (pour la formation)
Date d'effet : 25 septembre 2023 Terme : jusqu'à la fin de la mandature 2021-2026 et au plus tard le 31.12.2026		

REGLEMENT INTERIEUR

ANNEXE N° 5 Ter

(Chapitre 2 – Article 2.15 / Chapitre 5 – Article 5.2)

DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE PRÉSIDENT POUR LES MARCHÉS PUBLICS

y compris de procéder aux mêmes actes exercés par voie dématérialisée
Mandature 2021-2026

CODE	NATURE DES ACTES
MP 1	Envoi des avis d'appel public à la concurrence et des rectificatifs.
MP 2	Désignation des personnalités invitées aux commissions.
MP 3	Engagement des négociations avec les candidats.
MP 4	Convocation des membres des commissions.
MP 5	Signature des procès-verbaux de dépôt, d'ouverture des plis, de négociation et de choix, de réception, d'analyse et de sélection des candidats admis à présenter une offre.
MP 6	Signature des courriers de rejet et d'acceptation des candidatures aux soumissionnaires.
MP 7	Signature des courriers liés aux différentes phases de chacune des procédures de passation prévues par le Code des marchés publics.
MP 8	Réception, analyse et sélection des offres.
MP 9	Signature des courriers de rejet et d'acceptation des offres aux soumissionnaires.
MP 10	Signature des courriers de motivation de décision de rejet et d'acceptation de candidature et d'offre.
MP 11	Notification de l'exemplaire unique du marché.
MP 12	Signature du rapport de présentation du marché
MP 13	Attribution du marché.
MP 14	Signature de l'acte d'engagement (dite « signature du marché ») dans la limite du montant maximum délégué.
MP 15	Envoi des avis d'attribution.
MP 16	Signature des demandes de permis de construire et de déclaration de travaux.
MP 17	Autorisation du versement d'avances sur marchés.
MP 18	Signature des recours aux garanties sur marchés (retenues de garantie, garanties à première demande et cautions personnelles et solidaires) ou à leur remplacement.
MP 19	Signature des bons de commandes.
MP 20	Signature et réalisation de tous les actes d'exécution des marchés, et notamment les actes de sous-traitance, les ordres de service, les mises en demeure, les décomptes, l'application, l'exonération ou la réduction des pénalités, la résiliation du marché.
MP 21	Signature des avenants inférieurs à 5 % du montant initial TTC du marché (dans la limite du montant maximum délégué) ainsi que des rapports de présentation de ces avenants.
MP 22	Signature et réalisation de l'admission, du rejet, de la levée de réserve, de la réception partielle ou totale du marché
MP 23	Autorisation de procéder à la libération des garanties.
MP 24	Réception des plis relatifs aux marchés publics.

N°	DÉLÉGATAIRE Nom-Prénom-Fonction	OBJET/ ACTE	MONTANT MAXIMUM	DATE EFFET	MODALITÉS PARTICULIÈRES
1	<u>Vice-Présidents</u> Pierre-Marie MOREAU Benjamin MASSÉ	MP 1 à MP 24	Selon les mêmes modalités que la Présidente	Début de mandature	En cas d'empêchement de la Présidente
2	<u>Président de la Commission consultative des marchés</u> Pierre-André GILLES	MP 4 et 12	0	Début de mandature	
3	<u>Directeur Général</u> Bertrand GERVAIS	MP 1 à MP 24 <u>Sauf</u> MP 13 - 14 – 16 - 20- 21	90 000 €	Début de mandature	
4	<u>Directeur des Services Généraux</u> Christophe CHARGELEGUE	MP 1 à MP 24 <u>Sauf</u> MP 13 - 14 – 16 - 20- 21	4 000 €	Début de mandature	
5	<u>Responsable des Achats</u> Julien DAVID	MP 1 à MP 24 <u>Sauf</u> MP 9 – 10 - 13 - 14 – 16 – 17 - 20- 21-22-23	4 000 €	Début de mandature	
6	<u>Responsable Maintenance et Entretien,</u> Julien LE DUC,	MP 1 à MP 24 <u>Sauf</u> MP 9 – 10 - 13 - 14 – 16 - 17- 20- 21-22-23	0	Début de mandature	
7	<u>Autre agent</u> Marjorie RENNESSON	MP 4 MP 24	0	Début de mandature	
Date d'effet : 25 septembre 2023 Terme : jusqu'à la fin de la mandature 2021-2026 et au plus tard le 31.12.2026					